

# Lancement d'un projet « aides publiques aux entreprises »

Commission Entreprises et stratégies de marché  
26 mars 2026

# Le rapport du Sénat sur l'utilisation des aides publiques aux entreprises et leurs sous-traitants

- La première recommandation du rapport s'adresse à l'Insee

1	<p>Demander à l'Insee de créer d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2027 un tableau détaillé et actualisé chaque année sur les aides publiques aux entreprises, en fonction de leur taille.</p> <p>Fixer la nomenclature de ce tableau après concertation avec les inspections et corps de contrôle concernés, les principaux instituts d'économie et le Haut-Commissariat à la stratégie et au plan (ex-France Stratégie).</p> <p>Assortir ce tableau de notes et explications pédagogiques afin de rendre sa lecture aisée par le public et de faciliter son utilisation par les chercheurs.</p> <p>Établir un tableau sur les prélèvements obligatoires « nets » imposés aux entreprises.</p>	<p>Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique</p> <p>Insee</p>	1 <sup>er</sup> janvier 2027	Instruction
2	<p>Créer un registre simplifié des aides publiques reçues par les grandes entreprises et des prélèvements obligatoires acquittés.</p>	<p>Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique</p>	1 <sup>er</sup> janvier 2026	Instruction

## Un chantier important et coûteux pour l'ensemble du ministère de l'économie et des finances

- Un rapport plutôt critique sur la capacité de l'État à retracer les aides publiques aux entreprises.
- Un périmètre difficile à définir : entre 40 et 270 Mds€, selon les approches.
- La comptabilité nationale (compte des administrations publiques) est une référence mais un certain nombre d'aides sont comptées en moindres dépenses (exemple : exonérations de cotisations patronales)
- **Un chantier qui mobilise actuellement toutes les directions de Bercy** et qui demande à revisiter l'ensemble des dispositifs / à clarifier la définition de ce qu'on appelle « bénéficiaire ».
- Une concertation (parlementaires, partenaires sociaux) va s'ouvrir en avril, sous l'égide du Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan

# Des comptabilisations aux différents périmètres

	Rapport Sénat		HCSP	INSEE	INSEE
	au sens large	au sens strict		subventions totales production et investissement (au sens comptabilité)	Périmètre de travail actuel
Exonérations de cotisations sociales (ciblées et générales)	X	X			X
Dépenses fiscales déclassées	X				
Dépenses fiscales non déclassées (IS, IR, accises)	X	X	X	réductions d'impôt sur IS	X
Taux de TVA réduits (non déclassés)	X		X		
Aides budgétaires Etat, ODAC et ASSO (hors SCSP et hors crédit d'impôt)	X	X	X	X	X
Subventions pour charges de service public			X	X	X
Prêts, garanties, participations	X		X	uniquement prêts et garanties	uniquement prêts et garanties
Taxes affectées (transport, formation professionnelle, etc.)				X	X
Aides européennes					
Aides des collectivités locales				X	
Participation et intéressement					
Autres subventions sur produit					
<b>Total</b>	<b>211 Mds€ (2023)</b>	<b>108 Mds€ (2019)</b>	<b>111 Mds€ (2023)</b>	<b>64 Mds€ (2023)</b>	<b>140 Mds€ (2023)</b>

## Quelques questions méthodologiques

**La qualification d'aide** = un avantage économique soit conféré à l'entreprise (par rapport à celle qu'il aurait connue dans des conditions de marché)

- A quelle condition une aide bénéficie-t-elle aux entreprises ?
  - Exemple illustratif : subventions sur produit, TVA aux taux réduits
- Quel est le champ des entreprises ? Intègre-t-on le secteur non marchand ?
- Que fait-on des **compensations pour charge de service public** ?
  - Exemple : 350 M€ à SNCF-Voyageurs (lignes déficitaires) ; 2,4 Mds€ à EDF (réseau électrique dans les Zones non interconnectées).
  - Transferts aux Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (D7) : enseignement privé, EHPAD, etc.

# Ventiler les aides par taille (1/2)

- L'Insee a lancé un projet pour être en mesure de caractériser les entreprises bénéficiaires de ces aides.
- Dans l'idéal, il s'agit de récupérer les micro-données des aides distribuées aux entreprises
- Une première piste : le site **des aides d'État** de la commission européenne (Transparency Award Module) mais seuls 36 Mds€ sont concernés en 2023
- Examiner la faisabilité d'une collecte des fichiers des différents dispositifs au niveau micro (SIREN ou SIRET) pour les apparier à la base-maître des entreprises.
- Ce qui demande de s'adresser directement aux organismes payeurs.

## Un premier périmètre examiné (aides distribuées par les administrations centrales et ODAC)

- Un premier périmètre d'exploration

	2023	2024
Exonérations cotisations sociales patronales	77	77,6
Crédits d'impôt et réductions d'impôt sur l'Impôt sur les Sociétés (*)	23,1	17,6
Tarifs réduits d'accise (*)	6,2	7,1
Subventions directes à la production et à l'investissement (**)	37	38,5
<u>dont compensations pour charges de service public</u>	2	9
<b>Total</b>	<b>140 Mds€</b>	<b>141 Mds€</b>

\* Évaluation Jaune budgétaire Dépenses fiscales.

\*\* au sens comptabilité nationale : D31 et D39, auxquels on enlève les dépenses fiscales.

# Faisabilité de la collecte des fichiers individuels

Type d'aide	Qui détient les fichiers ?
Exonérations cotisations sociales	ACOSS/MSA
Dépenses fiscales (IS ou IR)	Liasses fiscales (DGFIP – SSM Finances Publiques)
Tarifs réduits d'accise	Fichiers existants pour les contrôles (DGFIP/DGDDI)
Subventions directes à la production	Une partie des aides sont distribuées directement par les services de l'État, mais une très grande partie des montants distribués sont effectués par des opérateurs intermédiaires.

# Une liste non exhaustive des opérateurs intermédiaires

Opérateur
Agence de financement des Infrastructures de Transport (AFIT)
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
Agence Nationale de la Recherche (ANR)
Agence Nationale de la Rénovation Urbaine
Agence de Services et de Paiements (ASP)
Banque Publique d'Investissement ( <u>BPIFrance</u> )
Caisse des dépôts et consignations
Centre National de la cinématographie et de l'image animée
France <u>Agrimer</u>
France compétences / OPCO
<u>Odeodom</u>

# Deux demandes d'accès au titre de l'article 7 bis (Loi du 7 juin 1951)

- Demande d'accès aux données de la comptabilité budgétaire de l'État (Chorus) : accéder aux transferts directs de l'État et des entreprises bénéficiaires (ou opérateurs intermédiaires)
- Demande d'accès aux données de l'Agence de Services et de Paiements (mission emploi – Programme 102 et 103).
  - Activité partielle
  - Aides à l'embauche d'apprentis et de contrats de professionnalisation
  - Subventions à l'embauche de contrats aidés
  - Aides aux postes d'Insertion par l'activité économique
  - Aides au poste et aides à l'accompagnement (FATEA) des entreprises adaptées
  - Aides à la réduction du temps de travail des entreprises de Mayotte